

Département du Doubs

Arrondissement de Besançon

Canton de Saint-Vit

Syndicat Intercommunal

à Vocation Scolaire

de Villers- Buzon

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOS

Séance du 18 juillet 2017 à 20h30

Salle de la mairie de Pouilley-Français

Date de convocation : 11/07/2017	Nombre de membres : 8 Nombre de votants : 7 Nombre de procurations : 1
<i>L'an deux mille dix-sept, le dix-huit juillet, le conseil syndical du SIVOS de Villers-Buzon, dûment convoqué le 11 juillet 2017, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal JEANVOINE, présidente.</i>	Présents : Chantal JEANVOINE, Stéphanie GIBERT, André FERRER, Alain BEQUILLARD, Alain ROUSSELOT, Renée LEGUIN Suppléants : Josette NICOLIN, Claude DANLOUE
Secrétaire de séance : Alain BEQUILLARD	Absent : Thierry MALESIEUX Absents excusés : Joël JEUNOT Procuration : Joël JEUNOT à Alain BEQUILLARD

ORDRE DU JOUR

(Ouverture de la séance à 20h30)

1 Approbation du PV du 30 mai 2017

Le procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 30 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

20h40 : Arrivée de Renée LEGUIN et Alain ROUSSELOT

2 Commune nouvelle Chemaudin et Vaux : école et salle de motricité 2017-15

Par délibération en date du 7 juin 2017, la commune de Chemaudin et Vaux a demandé son retrait du SIVOS.

Par délibérations également, les communes de Mazerolles-le-Salin, Pouilley-Français, Villers-Buzon et la Communauté de Communes du Val Marnaysien ont approuvé le retrait de la commune de Chemaudin et Vaux du SIVOS de Villers-Buzon au 1^{er} septembre 2017.

La salle de motricité créée par le SIVOS en 2005 pour un coût de 35 900.81 € est restituée à la commune de Chemaudin et Vaux. Le procès-verbal de mise à disposition du préau établi entre la commune de Vaux-les-Prés et le SIVOS de Villers-Buzon en date du 14 février 2005 devient donc caduc.

Le matériel présent dans l'école et dans la salle de motricité qui avait été financé par le SIVOS de Villers-Buzon a été récupéré et réparti dans les autres classes gérées par le SIVOS. Le matériel restant sur place est, ou devient, propriété de la commune de Chemaudin et Vaux (inventaire annexé à la présente).

Vote pour : 7 (dont 1 procuration)

Vote contre : 0

Abstention : 0

3 Poubelles école de Villers-Buzon

2017-16

La redevance des ordures ménagères de l'école de Villers-Buzon est payée par le SIVOS de Villers-Buzon alors que cette même redevance dans les autres communes est prise en charge par les mairies.

L'article 6 des statuts du SIVOS mentionne la compétence du service « bâtiment » pour l'école maternelle de Villers-Buzon (charges immobilières telles que constructions, réparations, entretien, chauffage et éclairage).

Selon la législation en vigueur, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères fait partie des charges immobilières mais n'est pas explicitement mentionnée dans les statuts.

Après délibération, le conseil syndical approuve la prise en charge par le SIVOS de Villers-Buzon du coût d'enlèvement des ordures ménagères des classes de Villers-Buzon.

Le problème de la gestion des déchets ménagers des diverses activités des Francas basés à Pouilley-Français se pose. Le coût devrait être pris en charge par le SIVOS. Sujet à étudier et à prendre en compte lors de la modification des statuts.

Vote pour : 7 (dont 1 procuration)

Vote contre : 0

Abstention : 0

4 Transports scolaires 2017/2018

Le SIVOS en lien avec la directrice a établi la liste des enfants de Pouilley-Français et Mazerolles-le-Salin qui utilisent le transport scolaire et devra l'envoyer début août au service des transports de la CAGB.

Les enfants de Villers-Buzon quant à eux sont toujours pris en charge par le département du Doubs. Les nouvelles demandes doivent donc être faites par les parents au service des transports scolaires du département, les cartes de l'année 2016/2017 sont à conserver (elles sont valables pour tout le cycle de l'enfant).

5 Changement délégué titulaire Villers-Buzon

Romarc ROUSSEL, délégué titulaire de la CCVM au SIVOS de Villers-Buzon est remplacé par André FERRER depuis le 1^{er} juillet 2017.

André FERRER, ancien délégué suppléant est donc remplacé par Robert DOUBEY, 1^{er} adjoint de la commune de Villers-Buzon.

6 Questions diverses

- La commune de Villers-Buzon souhaite toujours intégrer la CAGB, elle attend la fin des recours des autres communes pour réitérer sa demande. La présidente renouvelle son souhait d'accompagner le maire de Villers-Buzon à la préfecture lors d'un rendez-vous.
- Possibilité de modification des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2017. Un groupe de travail sera mis en place après la rentrée de septembre 2017 pour étudier cette possibilité et mise en place pour la rentrée scolaire de septembre 2018. Beaucoup de modifications sont déjà à gérer cet été (fermeture de la classe de Vaux-les-Prés, modification des transports scolaires, ...).

Séance levée à 21h45.